



# VILLERS-LES-BOIS (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Villieboz, Ville-les-Bois.*

Situation : Le village est situé au centre d'une vaste plaine sur une ondulation qui s'incline légèrement contre la rive droite de l'Orain..

Village de l'arrondissement, du canton et du bureau de poste de Poligny, perception de Colonne ; succursale dont dépend Oussières ; à 16 km de Poligny, 17 km d'Arbois et 30 km de Lons-le-Saunier. Altitude 230 m.

Le territoire est limité au nord par Mont-sous-Vaudrey, au sud par Biefmorin, à l'est par Oussières, à l'ouest par Bretenières et Villers-Robert. Le Petit-Villey, le Petit-Seligney, le Moulin. du Bois, le Moulin de Seligney et la Grange de l'Eau ou de Lot font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant au Petit-Villey, à Seligney et à Bretenières ; par la rivière d'Orain qui y prend le nom de Glantine, la Grozonne qui s'y perd dans l'Orain, la Morte des Favières et le bief de Machuré.

Les maisons, un peu isolées, sont construites en pierres, pans de bois et terre, couvertes en chaume et élevées seulement d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790 : 370 habitants ; en 1846, 473 ; en 1851, 492, dont 248 hommes et 244 femmes ; 94 maisons, savoir : dans la Grand'Rue ; 41, aux Nues, 19 ; aux Aubépins, 5 ; au Petit-Villey, 16 ; à la Grange de l'Eau, 4 ; au Petit-Seligney, 8, et au Moulin du Bois, 1 ; 121 ménages. En 2002 : 213 habitants, les « Villerbotins ». Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1650.

Vocabulaire : saint Étienne.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Villers-les-Bois a reçu les cotes 5 E 227/2 à /35. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 1046 et 1047, 3 E 7487 à 7496, 3 E 3930 et 3 E 8661. Tables décennales : 3 E 1304 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1148, 5 Mi 1150 et 1151, 5 Mi 17-18 et 5 Mi 1184.

Cadastré : exécuté en 1834 : surface territoriale 1050 Ha divisés en 2127 parcelles que possèdent 440 propriétaires, dont 297 forains, surface imposable, 1039 Ha, savoir : 458 en forêts, 248 en terres labourables, 279 en prés, 35 en étangs, 10 en pâtures, 4 Ha 45 a en sol et aisances de bâtiments, 2 Ha 35a en jardins, 1 Ha 43 a en vergers, 14 a en friches, d'un revenu cadastral de 18.523 fr.; contribution directe en principal 5323 fr..

Le sol, d'une fertilité moyenne, rend huit fois la semence des céréales et produit du blé, de l'avoine, du seigle, beaucoup de maïs, de fruits et de foin, peu d'orge et de sarrasin, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre et des fourrages artificiels.



On exporte le quart de la récolte des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4fr. pour 0/0. On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et des volailles ; 60 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des gravières abondantes exploitées pour l'entretien des chemins, de mauvaises sablières et de l'argile exploitée autrefois pour alimenter les deux tuileries de Villers-les-Bois, qui ont été abandonnées en 1790.

Les habitants fréquentent les marchés de Poligny. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail.

Il y a à Villers-les-Bois une fromagerie commune avec Oussières, dans laquelle on fabrique annuellement 15.000 kg de fromages, façon Gruyère ; deux moulins à farine à trois tournants, un autre à deux tournants, et deux auberges.

Biens communaux : une église bâtie en 1811, sur l'emplacement d'une plus ancienne, et un cimetière à l'entour ; un presbytère attenant au cimetière ; une chapelle au Petit-Seligney ; une maison commune Construite vers 1843, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 63 élèves ; un bâtiment de dépendances de la maison commune, construit en 1847, qui contient une écurie, une remise et un dépôt de pompe à incendie ; une place publique ; une pompe manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers et 162 Ha de pâtures, bois, mares et terres, d'un revenu cadastral de 403 fr.

Bois communaux : 149 Ha 77 a ; coupe annuelle 4 Ha 49 a.

Budget : recettes ordinaires : 3199 fr. ; dépenses ordinaires : 2877 fr.

Bureau de bienfaisance : il a été fondé par M. Bulabois et a 631 fr. de revenus, répartis entre 21 indigents.

## NOTICE HISTORIQUE

Le culte que les Gaulois rendaient aux arbres des forêts, et aux chênes en particulier, est un fait connu de tout le monde. Il existait, il y a quelques années, entre Villers-les-Bois et le Petit-Villey, un de ces vieux chênes qui avait hérité de l'antique vénération qu'avaient longtemps inspirée ses devanciers. Des pèlerins avaient pratiqué dans sa tige une niche décorée d'une madone, et ils lui donnèrent le nom de *Chêne à la Notre-Dame*. Suivant la tradition, le diable, sous la forme d'un lièvre boiteux, allait, chaque dimanche, au-devant des fidèles qui se rendaient à l'église de Seligney, et se faisait poursuivre par eux, de manière à ne les laisser arriver que lorsque la messe était achevée.

Une voie romaine, venant de Tavaux par Rahon et Villers-Robert, arrivait à Seligney, et là elle jetait deux embranchements, l'un sur Salins par le Petit-Villey, et l'autre sur Grozon et Poligny. Elle est parfaitement conservée dans la forêt de l'Isle qui appartient à M. de Scey. On l'appelle encore la *Levée de Jules-César*. Sa direction a été reconnue et indiquée par M. E. Clerc et par les officiers d'état-major qui ont dressé la carte de France.

Seigneurie : Villers-les-Bois formait une seigneurie particulière en haute, moyenne et basse justice, qui relevait directement des comtes de Bourgogne à cause de leur château de Colonne. Elle se composait d'un château, d'un pré de trente soitures, de la forêt de Brise de 400 journaux, de plusieurs étangs, de cens et de dîmes. Les trois seizièmes de cette terre étaient annexés à celle de Bretenières, que Claudine Blanchot, douairière de Jean Froissard, président du parlement de Dole, acquit par décret, le 12 janvier 1602, de François de Visemal, seigneur de Fronteuay.

Seigneurs : les premiers seigneurs connus de Villers-les-Bois, *Villiebot* ou *Ville-Liébaud*, sont Mgr Point et Mgr Simon, frères, chevaliers, qui donnèrent, au XII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Rosières, le droit de couper chaque année les trois plus beaux chênes de leurs forêts. Cette donation fut confirmée, au mois de juillet

1260, par Étienne, chevalier, Guy de Ville-liebot, son frère, et Huguenin, son neveu, fils de Mgr Perrin, chevalier, tous seigneurs de ce village. Ce domaine se divisa. Une partie fut possédée par la famille du Pin



et l'autre par celle de Reculot.

Claude de Reculot, co-seigneur à Villers-les-Bois et à Colonne, vivait en 1491 et fut père d'Emart ou de Marc de Reculot, écuyer, marié à Marguerite de la Thouvière.

Jean de Reculot était seigneur à Villers-les-Bois en 1560. Antoine de Reculot fut son successeur et florissait à Poligny en 1584.

Pierre de Reculot, seigneur de Villers-les-Bois en partie, Vertamboz, la Barre, épousa, en 1592, Guillemette, fille de Pierre de Montmoret, seigneur de Rotalier, et d'Antoinette de la Tour, dont il eut, entre autres enfants, Claude-Jean-Baptiste de Reculot, qui déranger sa fortune. Ses biens furent vendus par décret, en 1659, au parlement de Dole, et acquis par Laurent-Jean Brun, chanoine théologal de Besançon, abbé de Clairefontaine et doyen de l'église collégiale de Poligny.

Claude-Ferdinand, baron de Brun, marquis de Roche, Crissey, Souvans, chevalier d'honneur au parlement de Dole, recueillit Villers-les-Bois dans la succession du doyen de Brun, son oncle. Marié à Marie de la Thourelle de Ginestou, il fut père de Ferdinand-Agathange, baron de Brun, grand-bailli de Dole et lieutenant-général des armées du roi, qui mourut en 1746, ne laissant de Charlotte de Montsaubin de Montal, son épouse, qu'une fille, Henriette-Charlotte-Gabrielle de Brun. Marie de Brun, sœur de ce seigneur, était mariée à Claude-Marc de Montaigny, baron de Boutavant.

Par un partage fait le 18 mars 1746, entra la baronne de Boutavant et M<sup>elle</sup> de Brun, sa nièce, de la succession de Ferdinand-Agathange de Brun, cette dernière eut dans son lot la maison de Dole, Souvans, Villers-les-Bois, Amange, Crissey, Liesle, la Grange Jouffroy et Azans.

Pierre de Reculot avait un frère, Louis-Bernard, qui avait obtenu dans son lot partie de la terre de Villers-les-Bois. Gabriel de Reculot, son fils, capitaine d'infanterie, en hérita.

La portion de cette seigneurie qui appartenait à la famille du Pin fut vendue, en 1587, par Charles du Pin, seigneur du Fied, et Louise du Pin, sa sœur, épouse de Guillaume de Vaugrenans, à noble Marc Gay, seigneur de la Buchille. Ses descendants l'ont conservée jusqu'au moment de la révolution. L'abbé Guillaume en a publié la généalogie.

Château : Le château de Villers-les-Bois, situé proche de l'étang de la Briette, dépendait de la portion de seigneurie acquise par Marc Gay. Il a été démoli vers 1790, et sur son emplacement s'est élevée une chaumière qui appartient à Emiland Charles.

Seigneurie de Renouillon : Ce fief relevait directement du comté de Bourgogne à cause du château de Colonne. De cette terre, à laquelle était attachée la justice haute, moyenne et basse, dépendaient 50 soitures de pré tant sur Bretenières que sur Villers-les-Bois, le grand étang Gille, l'étang Chevalier et l'étang Arménier sur Colonne, des droits d'usage dans les forêts de Villers-les-Bois et de Colonne et des droits de pâturage dans celles de Bretenières, des cens et des corvées.

Seigneurs : Jean Froissard de Broissia acheta une partie de cette seigneurie, par décret, le 31 janvier 1570, de Nicolas Fauchier, sieur de Renouillon, et le surplus des enfants mineurs de Jean de Saint-Mauris, représentés par Françoise de Grammont, leur mère. Ce domaine est resté dans la maison de Froissard-Broissia jusqu'au moment de la révolution.

Prieuré de Seligney, *Seleigne, Seligne*. Le premier titre qui mentionne cet établissement est un traité de l'an 1231, par lequel Geoffroy, prieur de Seligney, et Barthélemy de Colonne, convinrent de bâtir un moulin en commun à Seligney. Ce dernier s'engagea à fournir six livres estevenantes, et tout le surplus de la dépense devait être supporté par le prieur, à condition que, pendant dix ans, les profits de cette usine se partageraient par moitié. A l'expiration des dix ans, le prieur devait rester seul propriétaire. On trouve ensuite un acte de l'an 1296, par lequel le prieur de Saint-Paul de Besançon abandonna la propriété de cette maison au prieur de Château-sur-Salins, moyennant la redevance annuelle de 20 sols.

En 1330, l'église prieurale du Petit-Seligney, dédiée à Notre-Dame-la-Blanche, était qualifiée de cure, et le patronage en appartenait alors au prieur de Château. Les bâtiments du prieuré et les terres à l'entour furent réduits, au XV<sup>e</sup> siècle, à l'état de simple grange. L'ancienne église a été démolie en 1805 et a été reconstruite ailleurs sur de plus faibles dimensions. Elle était autrefois l'objet d'un pèlerinage célèbre.

Dans un terrier dressé en 1700, on lit: « M. le marquis de Brun, comme seigneur de Villers-les-Bois, a toute justice et seigneurie en toute la terre, territoire et pourpris de la grange de Seligney séante au finage de Villers-les-Bois, appartenant au prieur de l'abbaye de Château-sur-Salins, et en tel droit que le prieur ou son commis au nom de lui, toute et quant fois qu'il plait au dit seigneur, une fois l'an et pour un jour entier, peut aller en la dite grange et est tenu le dit prieur d'administrer, au dit seigneur vivres pour la nourriture d'icelui, ses chevaux, chiens et oiseaux convenablement et selon son état. »



Cette redevance devait remonter à la fondation même du prieuré.

Maladrerie : au nord-ouest de Villers-les-Bois, au milieu de la prairie, était un hospice pour les lépreux, dont l'emplacement a conservé le nom de *Malatière*.

Eglise : L'église de Villers-les-Bois, située à l'extrémité méridionale du village et dédiée à saint Etienne, premier martyr, était du patronage du prieur de Saint-Lothain. L'édifice actuel se compose d'un chœur, d'une grande nef, de deux nefs collatérales ajoutées en 1830, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme disgracieux couvert en tuiles.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.